Attribution de temps

En plus des 41 projets de loi sur sa liste des priorités, le gouvernement compte en présenter huit autres. Les deux mesures sur l'agriculture, présentées aujourd'hui, étaient attendues depuis quelques mois. Sans compter celle sur les courses de chevaux, qui a été étudiée bien avant la Noël et un autre projet de loi concernant la stabilisation du grain de l'Ouest, qui avait été promis avant la Noël lui aussi. Nous attendons encore les amendements à la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada dont le ministre parle depuis l'été dernier. Nous n'avons toujours pas vu de mesure à ce sujet.

Nous pourrions difficilement être aussi productifs que le souhaite un gouvernement qui n'a pas encore terminé l'étape de la présentation et de l'impression de ses projets de loi. Une fois que nous sommes saisis d'une mesure, nous avons le droit et le dévoir, en tant que parlementaires de l'opposition, de l'examiner d'un oeil critique pour voir si elle est conforme aux intérêts des Canadiens. Si nous avons des doutes ou des questions, notre devoir est de faire valoir nos arguments et de soulever ces questions. Voilà pourquoi on nous appelle la loyale opposition.

C'est ce que nous avons fait dans le cas du projet de loi sur la privatisation d'Air Canada. Nous essayons de savoir pourquoi le gouvernement veut commencer à privatiser une société d'État efficace qui a bien servi le pays pendant plus de 50 ans. Au cours des dix dernières années, ses profits se sont établis à 279,3 millions de dollars.

Air Canada n'est pas dans un secteur industriel en perte de vitesse. D'après les observateurs impartiaux de la scène internationale, les services d'Air Canada sont parmi les dix meilleurs au monde. Ils disent que c'est une société efficace, bien administrée et moderne, une des lignes aériennes les mieux cotées de toutes.

Pourtant, on nous assure que ce n'est pas suffisant, qu'il faut trouver un autre moyen de la financer. Bien sûr, elle a besoin de capitaux pour acheter des avions neufs. Il existe plusieurs façons de le faire, y compris l'émission d'actions publiques, comme le gouvernement l'a décidé. Une autre façon serait d'engager 200 ou 300 millions de dollars du trésor fédéral et l'émission d'actions participantes qui permettraient à la société d'emprunter de l'argent. Si j'ai bien compris, même s'il y a émission d'actions publiques, Air Canada a l'intention d'emprunter sur le marché boursier pour acheter les avions dont elle a besoin.

Une autre option consisterait à louer les avions, mais nous ne savons pas encore si le gouvernement et la direction d'Air Canada ont sérieusement envisagé cette possibilité.

Non seulement nous demandons-nous si le gouvernement a été bien avisé de privatiser Air Canada, mais certaines dispositions du projet de loi concernant la propriété et le contrôle semblent n'avoir aucun sens. Le gouvernement propose de laisser des investisseurs du secteur privé acquérir 45 p. 100 des actions. Les ministres qui parrainent le projet de loi disent que

les détenteurs de la tranche de 45 p. 100 des actions vont contrôler la société. Cela ne nous semble pas logique car nous croyons que ce n'est pas une façon démocratique et acceptable de donner le contrôle à d'autres.

Par ailleurs, je pense que le gouvernement ne devrait pas avoir recours à l'article 117 du Règlement pour imposer ses volontés. Selon nous, sept heures de débat sur cette question très importante ne suffisent pas. Je demande à la Chambre de rejeter cette motion de clôture et de laisser la démocratie fonctionner dans une ambiance de collaboration. Ce sera une meilleure solution, et pour la Chambre et pour le pays en général.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria)—Le commerce extérieur—La campagne publicitaire—Le contrat avec John Laschinger/On demande le dépôt du contrat; le député de Bow River (M. Taylor)—Le revenu national—L'évaluation de l'équipement agricole usagé; le député de York-Est (M. Redway)—Les catastrophes—L'écrasement d'un appareil d'Air India—On demande une enquête publique.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-129 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lewis:

Que, relativement au projet de loi C-129, Loi prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public, un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de ladite étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, une fois de plus, on voit que la session arrive vers la fin et que le gouvernement, selon les mauvaises habitudes, essaie de passer le maximum de projets de lois très importants pour les Canadiens, pour les travailleurs, et ce à la vapeur et très rapidement.